

Burkina Faso : PRO-Enfant

Mise en Œuvre des Droits de l'Enfant

Les enjeux

Le Burkina Faso a une population majoritairement jeune. Les moins de 18 ans représentent plus de 50 % de la population.

Beaucoup d'enfants travaillent et sont impliqués dans des "travaux dangereux", c'est-à-dire "les travaux qui sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant" (art. 3. de la convention 182 de l'OIT). Environ 40 % de tous les enfants au Burkina sont exposés aux travaux dangereux. Beaucoup d'entre eux n'ont pas l'opportunité d'aller à l'école.

Les mariages d'enfants sont répandus, surtout dans les zones rurales où plus de 15 % des filles âgées de 15 - 17 ans sont mariées.

Les mariages d'enfants ainsi que l'insuffisance d'éducation sexuelle contribuent à un nombre élevé de grossesses précoces. La conséquence qui en découle est que les adolescentes contribuent à 11 % à la fécondité générale. Les jeunes filles-mères n'ont souvent pas la possibilité de continuer leur cursus scolaire.

La loi interdit les mutilations génitales féminines au Burkina Faso et l'importance de cette pratique néfaste a diminué partout dans le pays. Néanmoins, le nombre de filles de moins de 14 ans touchées par la pratique s'élève à 13 %.

Bien que le gouvernement burkinabé soit conscient de l'importance de la protection et de la promotion des droits des enfants, les budgets y alloués ainsi que les infrastructures, services et réseaux disponibles restent insuffisants.

L'approche

L'approche du programme consiste à impliquer directement les principaux partenaires (services étatiques, OSC, collectivités) dans la mise en œuvre des activités - identification des différentes mesures, réalisation et suivi - avec les appui-conseils des experts du programme. Les activités dont la réalisation comportent des coûts sont réalisées grâce à la mise à disposition de subventions locales. Cette approche permet et facilite l'appropriation durable des réalisations par les partenaires nationaux du projet.

Les principaux champs d'actions sont

- Renforcer l'action communale en faveur de la protection des enfants
- Améliorer l'offre des services de protection
- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile
- Améliorer les conditions cadres
- De façon transversale, la prise en compte du Genre



Intitulé du projet	Programme PRO-Enfant : Mise en œuvre des droits de l'enfant au Burkina Faso
Commettant / Client	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Organisme d'exécution	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)
Zone du projet	Les régions de l'Est et Sud-ouest du Burkina Faso
Organisme de tutelle	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'action humanitaire (MFSNFAH)
Durée globale	01.01.2019 – 31.12.2021
Enveloppe financière	4 000 000 €

Les partenaires de mise en œuvre sont

- Les services sociaux communaux
- Les Réseaux communaux de protection de l'enfant
- Les associations de protection de l'enfant



Photo de gauche : Des enfants jouissant de leur droit au loisir dans la commune Dissin
© PRO-Enfant 2018

Photo de droite : Formation des filles et femmes en Leadership et l'inclusion
© PRO-Enfant 2019

Elsa KUNTZIGER
Conseillère Technique Principale
Elsa.kuntziger@giz.de

Photo de gauche : Séance de sensibilisation communautaire à Komongou (Fada)
© PRO-Enfant 2020

Photo de droite : Formation des jeunes en Life-Skill à Fada
© PRO-Enfant 2019



Les résultats en chiffres ...

Entre 2019 et 2020 :

- 392 Conseillers municipaux, dont 163 à l'Est et 229 dans le Sud-Ouest formés sur les Droits et la protection des enfants contre les violences, et sur leurs responsabilités ;
- 60 acteurs judiciaires et juridiques formés sur les nouveaux textes juridiques de protection des enfants contre la traite et les autres pires formes de travail des enfants et les violences basées sur le genre ;
- 155 membres des réseaux communaux, dont 85 à l'Est et 70 dans le Sud-Ouest, formés sur le fonctionnement des réseaux et la prise en charge des enfants victimes de violence (gestion de cas) ;
- 207 enfants victimes de violences pris en charge à travers un fond d'urgence, dont 94 à l'Est (54 filles, 40 garçons) et 113 dans le sud-Ouest (56 filles, 57 garçons)
- 15 travailleurs sociaux des communes et province d'interventions du programme et 05 agents de la Direction générale de la famille et de l'enfance, formés sur l'outil de gestion de cas CPIMS+/Primero

... et en faits

Dans les zones d'intervention, le programme a travaillé à la mise en place des réseaux communaux de protection de l'enfant. Il leur apporte également un soutien technique et financier pour la mise en œuvre de leurs plans d'action.

A travers les activités de sensibilisation, les communautés sont de plus en plus sensibles et actives dans la lutte contre les problématiques de protection de l'enfant dans leur localité.

Ainsi, nous assistons de plus en plus à des dénonciations de cas de violences faites aux enfants.

Le genre et les droits de l'enfant sont pris en compte dans les documents de planification au niveau des communes. Cela a permis aux conseils municipaux d'intégrer les questions de l'enfance dans les plans communaux de Développement.

Grâce aux formations en life-skills et aux causeries éducatives dont ont bénéficié certains enfants et jeunes, filles comme garçons, scolarisés ou non, sont devenus des acteurs qui agissent au quotidien aussi bien dans les milieux scolaires que professionnels dans la sensibilisation et la lutte contre les violences faites aux enfants dans les communes d'intervention.

Les enfants des communes d'intervention connaissent mieux leurs droits et sont engagés à les défendre. Ceux victimes de violence bénéficient d'une meilleure prise en charge.

La réduction considérable des cas de grossesses précoces, Mutilations Génitales Féminines (MGF), des traites et autres pires formes de travail des enfants est notable.

La prise en charge des victimes de violences faites aux enfants est effective grâce à la synergie d'action créée entre acteurs de protection à travers les réseaux et la mise à disposition du fonds d'urgence.

Le déploiement de l'outil CPIMS+/Primero dans les services sociaux permet l'amélioration du système de prise en charge à travers un suivi digitalisé de gestion des cas d'enfants victimes de violences.

Les campagnes de sensibilisation et l'implication des autorités coutumières et religieuses dans la défense des droits de l'enfant a occasionné un changement de comportement des populations.

Publié par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Siège de la société Dag-Hammarskjöld Weg 1-5
65760 Eschborn
Allemagne
T : +49 (0)6196 79-1175
F : +49 (0)6196 79-1115
Auteur Programme PRO-Enfant
Mise en page GIZ
Situation Burkina Faso
Mise à jour Juin 2021
Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.

En coopération avec Ministère de la Femme, de Solidarité Nationale, de la famille et de l'Action Humanitaire (MFSNFAH)
Mandaté par Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement

Adresses postales des deux sièges du BMZ
BMZ Bonn
Dahlmannstraße 4
53113 Bonn
Allemagne
T : +49 (0)228 99 535-0
poststelle@bmz.bund.de
www.bmz.de
BMZ Berlin
10963 Berlin
Allemagne
T : +49 (0)30 18 535-0